

Création d'un centre de rétention administrative à Mérignac

mardi 15 novembre 2022, par [lpe](#)

Après des échanges constructifs avec Madame Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique, Monsieur Eric Poulliat, député de la 6ème circonscription de Gironde, Monsieur Frédéric Zgainski, député de la 7ème circonscription de Gironde, Monsieur Alain Anziani, maire de Mérignac et président de Bordeaux Métropole et Monsieur Franck Raynal, maire de Pessac, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a décidé la construction de ce centre de rétention administrative (CRA) sur la commune de Mérignac, en proximité de l'aéroport (site du Bioparc).

Doté de 140 places, il permettra d'augmenter de 70 à 210 places les capacités de rétention dans la région Nouvelle-Aquitaine. Il offrira ainsi des moyens nouveaux pour lutter contre l'immigration irrégulière et renforcer nos capacités d'éloignement, tout en allégeant les missions d'escorte pour les policiers et les gendarmes, en cohérence avec l'objectif de renforcement de leur présence sur la voie publique.

Il s'inscrit dans le plan national de construction de places de CRA prévoyant la **création de 3000 places de CRA à horizon 2027** une fois voté le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur. Le nombre de places immobilières en centre de rétention administrative est actuellement de 1859. Le nombre de places en locaux de rétention administrative – permettant des éloignements en 48 heures – sera par ailleurs porté à 300 pour renforcer les capacités de notre dispositif d'éloignement.